

**Séance du Conseil communautaire  
du 24 juin 2010**

Réponse à la question orale de Madame Sylvia BARTHELEMY,  
Conseillère communautaire

Madame la Conseillère communautaire,

Par courrier en date du 18 juin, vous me faites parvenir une question orale à exposer au conseil communautaire de ce jour.

Comme notre règlement intérieur -au demeurant celui-là même, que vous avez contesté et déféré au Tribunal Administratif suite à son adoption- l'indique dans son article 5 :

« Cette procédure s'effectue après l'examen de l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Afin de favoriser le bon déroulement de la séance chaque question orale devra se résumer dans un délai d'une minute. Le Président ou l'élu désigné par lui, y répond. Cette procédure ne donne pas lieu à un débat. »

Permettez-moi quelques remarques, avant de vous répondre dans le détail.

En premier lieu, je tiens à vous rappeler que, comme la loi les y autorise, les conseils municipaux des 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont décidé, après débat, de consulter le même jour, le 13 juin 2010, les électrices et les électeurs sur une question déterminante pour leur avenir et celui de notre Communauté d'agglomération, à savoir :

« Souhaitez-vous que votre commune soit intégrée à la Communauté urbaine de Marseille ? ».

Ici, comme au sein du conseil municipal d'Aubagne, depuis le lancement de cette initiative vous vous êtes affichée contre et vous usez, comme à votre habitude, de toutes les arguties possibles et imaginables.

Je note que dans cette aventure, vous avez entraîné quelques élus d'opposition, la plupart UMP, des conseils municipaux de 5 communes membres.

.../...

Ainsi, vous avez déclaré dans un premier temps, en tentant de le démontrer par votre maîtrise évidente des textes de lois, qu'il était certain que Monsieur le Préfet contesterait les délibérations des communes.

Conformément à la loi, il les a validés.

Vous avez par la suite, joué la carte de la démobilisation en criant à la manipulation et au mensonge en affirmant, -je vous cite- « il n'y a pas de risque d'intégration dans la Communauté urbaine ».

Et puis dans les derniers jours vous avez à nouveau interpellé Monsieur le Préfet pour lui demander d'annuler le scrutin.

Constatant que tout cela n'avait que peu d'écho, vous avez assigné les maires de 5 communes devant le juge du Tribunal Administratif.

Confondant votre profession d'avocat et votre posture politique d'élue d'opposition, on vous a entendue plaider ce jour-là, au fait -je vous cite- « qu'une atteinte grave et manifestement illégale est portée à l'usage du droit de suffrage et à la liberté d'expression de celui-ci. », et d'ajouter « la seule mesure susceptible de sauvegarder la liberté fondamentale du droit de vote et de la libre expression du suffrage est la suspension de la consultation ».

Heureusement que le ridicule ne tue pas !

Nouveau revers, le juge vous a déboutés.

Autrement dit, vous avez tout fait pour tenter d'empêcher nos concitoyens de s'exprimer, et vous avez perdu.

Mieux, quand 32.530 électrices et électeurs des 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, soit près de 45% du corps électoral, se déplacent pour aller voter, ils vous adressent, par là même, un véritable camouflet.

Assumez-le !

Assumez aussi, dans le débat politique, que vous êtes d'accord avec votre ami, le député Renaud MUSELIER et sa proposition de « Grand Marseille » ; vous étiez d'ailleurs à ses côtés pour le soutenir, lors du débat organisé par le quotidien « La Provence » entre Renaud MUSELIER, Eugène CASELLI et notre collègue, le maire d'Aubagne, Daniel FONTAINE.

Assumez que, vous, vous êtes favorables au projet de réforme des collectivités territoriales alors que Maryse JOISSAINS, Richard MAILLE et Bernard REYNES, tous trois députés UMP des Bouches-du-Rhône, ont voté contre, parce qu'à leurs yeux, la création de métropoles aura des conséquences graves pour les communes.

Et puis, nous n'oublions pas que, déjà en 2001, à l'occasion de la campagne des élections municipales, vous écriviez noir sur blanc dans votre projet de ville, votre accord pour qu'Aubagne rejoigne Marseille.

Certes, comme il vous est difficile de dire vraiment ce qu'est votre position, alors vous vous cantonnez dans l'idée qu'il n'y a aucun risque d'intégration forcée dans la Communauté Urbaine de Marseille.

.../...

Mes collègues, maires du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et moi-même, avons été reçus, le 18 juin, en préfecture pour y remettre les résultats de la consultation.

Nous avons dit au représentant de l'Etat, que, fort du soutien de nos concitoyens, nous refusions l'intégration de nos communes dans la Communauté Urbaine de Marseille. Celui-ci nous a répondu, non pas que cette question n'était pas posée comme vous le prétendez, mais qu'à ce jour rien n'était décidé.

Nous considérons d'ailleurs que le « non » à 96,23% en Pays d'Aubagne et de l'Etoile, est pour beaucoup dans cette réponse prudente du représentant de l'Etat.

J'en viens plus précisément à vos questions.

Oui, la Communauté d'agglomération a assuré une partie du financement des dépenses de communication liées à la campagne en vue de la consultation du 13 juin. Le montant de ces dépenses -contrairement aux chiffres pharaoniques et totalement faux que vous vous êtes permis d'annoncer, parlant d'un million d'euros- s'élèvent à ce jour, autour de 140.000 €.

Bien évidemment, les pièces administratives afférentes à ce dossier sont à votre disposition.

Mais revenons à l'essentiel ! Notre Communauté d'agglomération est tout à fait dans son droit d'intervenir dans le champ politique dès lors que ces interventions présentent un lien direct et suffisant avec l'intérêt local. Les jurisprudences dans ce domaine, sont tout à fait précises et vous les connaissez.

En l'espèce, notre Communauté d'agglomération est intéressée au premier chef par l'intégration éventuelle de ses communes membres au sein de la Communauté Urbaine de Marseille. Dans ce cas, notre Communauté serait amenée à disparaître.

Au-delà du débat juridique, il y a d'abord une question de démocratie.

C'est tout à l'honneur de notre Communauté que d'avoir contribué à cette mobilisation de la population et à l'expression du suffrage universel qui est l'un des fondements de la République Française.

Les habitants du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont ainsi fait la démonstration de leur profond attachement à leur commune.

La participation est quasiment au niveau des dernières élections régionales et au-dessus des élections européennes. Notons que le même jour, lors d'élections cantonales et législatives partielles, aucun de ces scrutins n'a égalé -et de loin- la participation des électrices et des électeurs du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Nombre d'observateurs avertis nous ont fait d'ailleurs remarquer que pour un référendum local, le premier organisé en France à l'échelle d'un territoire de 100.000 habitants, le niveau de participation est exceptionnel.

.../...

S'agissant toujours de la communication, je tiens à vous faire remarquer, que chaque année, notre Communauté engage une campagne de communication significative à partir de nos actions, de nos projets ou de notre actualité. Nous avons connu des campagnes fortes contre les sacs plastiques de caisse, pour marquer notre engagement dans le développement durable, ou dans le cadre de notre nouveau réseau de transports, puis à l'occasion du lancement de la gratuité de celui-ci. Cette année, nous l'avons axé sur le référendum et ses enjeux.

La communication d'une collectivité locale comme la notre est très utile pour que se crée ce sentiment d'appartenance des habitants à l'égard de notre territoire comme pour assurer la promotion de son dynamisme vers l'extérieur et notamment vers le monde économique.

Enfin, vous n'avez eu de cesse, ces dernières semaines, de critiquer le coût de cette campagne de communication ; je viens de faire la démonstration de son utilité.

Par contre, je souhaiterais que vous puissiez réfléchir un instant aux dépenses injustifiées pour notre Communauté que représentent vos multiples et inutiles requêtes devant le Tribunal Administratif.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère communautaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté d'agglomération  
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile  
Alain BELVISO